



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 75
Présents et représentés à la séance : 48
Date de première convocation : 20/06/2016
Date du complément à la convocation : 23/06/2016
Date de nouvelle convocation :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 5/7/2016

SEANCE DU 30 juin 2016

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME POUR LA CREATION D'UN POSTE
« AIDE AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT -PROGRAMMES D' ACTIONS DES RELAIS
DE MOBILISATION DE L'ADEME**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un SCOT de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoit ROUSTANG, 1^{er} Vice-Président et Président par intérim du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : G. DANY, L. ACHARD, F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD
Communauté de Communes Buëch Dévoluy : J-F. CONTOZ, J. PUGET, G. JULLIEN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, R. MOREAU
Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : J-P. TILLY, J-B. AILLAUD, S. AYACHE, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER représenté par M. GAY PARA, R. ODDOU-STEFANINI, M. GAY-PARA, M. RICARD, J-M. ARNAUD représenté par M. RICARD
Communauté de Communes du Champsaur : C. MIOLETTI, J-P. DAVIN, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, D. PY, C. ROGAZZO, J-M. BARTHELEMY, B. ROUSTANG
Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : F. MICHEL, E. CLAUZIER, H. BORRELLY
Communauté de Communes du Haut-Champsaur : J-P. COLLE, B. SARRAZIN, F. BROUX
Communauté de Communes du Valgaudemar : F. MARY, R. ACHIN, C. ANTOINE représenté par B. ROUSTANG
Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, M. GRENIER, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, J-L. BROCHIER, C. FACHE, C. HUBAUD représenté par C. FACHE

Etaient excusés :

Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : A. DE SANTINI
Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : R. COSTORIER, J-M. ARNAUD
Communauté de Communes du Valgaudemar : C. PELLISSIER, C. ANTOINE
Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : R. DIDIER, C. HUBAUD

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch Dévoluy : A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, P. SCHIAZZA, R. FREY, S. LARD
Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette : P. ALLEC, P. BIAIS

Communauté de Communes du Champsaur : M. VINCENT, G. CHAPELLE, P. BRUNEL,
D. KNOCKAERT, J. NOUGUIER, B. ROCHAS, D. GOSSELIN
Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon : S. CHAUSSEGROS, N. WIERZBINSKI,
B. HODOUL, C. SAUMONT, G. BERNARD
Communauté de Communes du Haut Champsaur : J-F. MICHEL
Communauté de Communes du Valgaudemar : J-C. CATELAN, L. SAUVA, G. DEBARGE,
D. ALLUIS, D. ARMAND
Communauté d'Agglomération « Gap en + Grand » : P-Y. LOMBARD

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission au Syndicat mixte du SCoT,
- M. AYE, assistante comptable auprès du Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Elisabeth CLAUZIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Depuis le 12 mai 2016, le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est lauréat de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Une convention partenariale d'une durée de 3 ans a été signée entre la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le Président du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise.

Le Syndicat mixte, engagé dans la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale, a ainsi obtenu une enveloppe financière pour poursuivre ses actions en faveur d'un urbanisme durable et de la transition énergétique de son territoire.

L'action n°1 prévoit la création d'un poste « animateur TEPCV » sur une durée d'un an.

Afin de bénéficier d'une aide au titre du fonctionnement sur une durée de 3 ans (temps de la convention TEPCV), le syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise sollicite une aide financière de l'ADEME pour la création d'un poste « Aide au changement de comportement ».

A travers ce dispositif de création de poste, l'ADEME finance trois types de dépenses de fonctionnement :

- **Aide aux dépenses internes de personnels** : 24 000 € par an pour un équivalent temps plein sur 3 ans avec possible reconduction
- **Aide au petit équipement lié à la création de ce poste** : 15 000 € la première année (achat de matériel bureautique et mobilier associé pour le poste)
- **Aide aux dépenses externes liées à la communication** : 20 000 € par an et par structure.

Considérant que le syndicat mixte est lauréat de l'appel à projet TEPCV,

Les membres du conseil syndical, à 44 votes « pour » et 4 votes « contre » :

- autorisent le Président du syndicat mixte à formuler une demande d'aide financière auprès de l'ADEME pour la création d'un poste « Aide au changement de comportement » sur 3 ans,
- autorisent le Président du syndicat mixte à signer toute pièce administrative, technique ou financière inhérente à cette demande de subvention et son attribution.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Carmine ROGAZZO

